

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1606

31 juillet 2007

SOMMAIRE

Atik Investments S.A.	77058	LEI Anterra Holdings S.à.r.l.	77042
AWSC Holding Luxembourg S.à r.l.	77088	LEI UK Holdings S.à.r.l.	77042
Axolia SA	77065	Le Patrimoine Familial S.à.r.l.	77054
Bruskort International S.à.r.l.	77086	L'Occitane Groupe S.A.	77046
CEREP Investment Bristol S.à.r.l.	77049	Maâtcards Technologies S.A.	77051
CEREP Investment Oxford S.à r.l.	77056	Maillefer Participations S.à r.l.	77086
CEREP Montrouge Campus S.à r.l.	77083	Management & Services Offices S.à r.l. ...	77054
CEREP Monument Investment S.à.r.l. ...	77068	Millem Invest S.à r.l.	77043
CEREP Poole S.à.r.l.	77081	Mood Media Group S.A.	77070
CHE Securities GmbH	77080	MP International S.A.	77045
Choubail S.à r.l.	77070	Neveq S.à r.l.	77071
Coemar Holding Luxembourg S.à r.l.	77054	Ni Film	77085
Coemar Lighting Luxembourg S.à r.l.	77045	Portland International Finance S.à r.l.	77088
Ellerston Global Equity Managers (Luxem- bourg) S.à r.l.	77050	Primedale Participation S.A.	77056
Ellerston Global Equity Managers Offshore (Luxembourg) S.à r.l.	77044	Reiss Holding S.A.	77083
Euro Directory	77085	RXP Service S.A.	77085
Finstel S.A.	77088	Skyguards S.A.	77064
Finstel S.A.	77087	SPEI (PolymerLatex) S.à r.l.	77044
Finstel S.A.	77087	Switch Information Technology	77044
Formidable Investments	77087	Technidream Holding S.A.	77042
Gewo Lux Immobilien	77046	TI Expansion S.A.	77079
GS-Invest S.à.r.l.	77080	TI Expansion S.A.	77043
HEDF Spain S.à r.l.	77043	T J's CATERING S.à r.l.	77080
HeldoLux Construction s.à r.l.	77078	UBS ETF	77042
Herford Luxembourg Company II S.à.r.l.	77071	Urbivest S.A.	77086
Hot Wheels S.à r.l.	77086	Vato International S.A.	77045
Igrejas Carrico Frères Senc	77053	VCF S.à r.l.	77081
Kryptos S.A.	77051	Visual Online S.A.	77046
		VWH Invest S.A.	77053

LEI Anterra Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.258.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007075448/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01277. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LEI UK Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.283.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007075449/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01278. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Technidream Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007075447/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08513. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075444/1229/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02988. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

HEDF Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 119.287.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075427/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07003C. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

TI Expansion S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 127.506.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration de la Société en date du 8 juin 2007

En date du 8 juin 2007, les administrateurs de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Denis Pradon, né le 26 décembre 1951 à Lyon en France, demeurant au 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 8 juin 2007 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

TI EXPANSION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007074607/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07519C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Millem Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.478.

Extrait du «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales conclu le 23 mai 2007

Il ressort du contrat intitulé «Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société MILLEM INVEST S.à.r.l les transferts de parts sociales suivants:

20 parts sociales détenues par M. Robert Whitton en faveur de M. Mark Tomlinson, ayant son domicile à 27 Church Road, Little Berkhamstead, Hertfordshire, SG13 8LY, Royaume Uni.

De sorte que les associés de la société sont les suivants:

- M. Robert Whitton, ayant son domicile à 6 Gidea Close, Gidea Park, Romford, Essex, RM2 5NP, Royaume Uni pour 80 parts sociales;

- M. Mark Tomlinson, ayant son domicile à 27 Church Road, Little Berkhamstead, Hertfordshire, SG13 8LY, Royaume Uni pour 20 parts sociales.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007074616/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Ellerston Global Equity Managers Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.154.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises extraordinairement le 1^{er} juin 2007

L'Associé Unique de ELLERSTON GLOBAL EQUITY MANAGERS OFFSHORE (LUXEMBOURG) S.à.r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hans van de Sanden, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mme. Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

D. van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2007074614/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

SPEI (PolymerLatex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.050,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.695.

Extrait des Résolutions des Associés du 22 février 2007

Les associés de SPEI (PolymerLatex) S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel Felsenthal, avec adresse professionnelle à Herengracht 208, 1016 BS, Amsterdam, aux Pays-Bas, dans ses fonctions de gérant de la société;
- de nommer Michel Warmerdam, né le 13 février 1960 à Noordwijk, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Van Galenlaan 40, 3941 VD Doorn, aux Pays-Bas, gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007074619/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Switch IT, Switch Information Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 79.773.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073724/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04390. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

MP International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 45.653.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant le Conseil d'Administration, le délégué à la gestion journalière ainsi que la personne chargée du contrôle des comptes.

Le siège social de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA administrateur et délégué à la gestion journalière, a été transféré 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg depuis le 3 juillet 2006.

Le siège social de CAS SERVICES SA, la personne chargée du contrôle des comptes, a été transféré 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg depuis le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007073717/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Coemar Lighting Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.427.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 17 mai 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de COEMAR LIGHTING LUXEMBOURG S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Rolf Brien, domicilié au Parkstrasse 7, 65189 Wiesbaden, Allemagne, en tant que Gérant de la Société et ce avec effet immédiat;

- De nommer M. Eric Wilkinson, domicilié au 30, Bywater street, London, SW3 4XH, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et la durée de son mandat est illimitée;

Luxembourg, le 17 mai 2007.

COEMAR USA INC.

R. M. Brien

Référence de publication: 2007074621/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Vato International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.614.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073720/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04394. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Visual Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 6, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 79.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société
EUROFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007073722/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04387. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Gewo Lux Immobilien, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 111.666.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075526/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06373. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 125.718.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of May.

Before us Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mr Jérôme Azzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of the Company L'OCCITANE GROUPE S.A., with registered office at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 125.718, («the Company»),

pursuant to a proxy given by Mr Reinald Loutsch, director, dated 30th May 2007,

which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, with proxy given pursuant to a resolution taken by the Board of Directors of the Company on 29 May 2007, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 26 March 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on May 25, 2007, not yet published in Mémorial.

2. The share capital of the Company is 31,000.- EUR (thirty-one thousand euros), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid.

3. According to paragraph 2 of the article 5.1 of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at EUR 600,000,000.- (six hundred million euros).

4. Article 5.2 of the articles of association of the Company, allows the Board of Directors, within a five years delay, to increase the share capital within the authorized capital.

5. During its meeting dated 29 May 2007, the Board of Directors resolved with unanimous vote to approve the contribution agreement in which are contributed to the Company 10,386,452 (ten million three hundred eighty-six thousand four hundred fifty-two) shares of the company L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A. having its registered office at

L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Trade and Company Register of Luxembourg under the number B 80.359.

6. Is attached to this present observation, the contributors list with mention of their respective contributions and the shares subscribed with the share premium corresponding (Appendix 1).

7. The Board of Directors of the Company decided to retribute the hereof contributions with the issuance of 18,051,649 (eighteen million fifty-one thousand six hundred forty-nine) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, having the same rights and obligations of the existing shares, and with the issuance of a full share premium of EUR 367,868,196.13 (three hundred sixty-seven million eight hundred sixty-eight thousand one hundred ninety-six euros and thirteen cents).

8. The company EUROFID S.à r.l, statutory auditor, with registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 92.176, issued a report dated on 29 may 2007, according to the articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The conclusion of this report is the following:

«... Sur base de nos diligences, sous réserve des observations décrites aux paragraphes précédents, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission...»

9. As a consequence, the company's share capital was increased by an amount of EUR 18,051,649.- (eighteen million fifty-one thousand six hundred forty-nine euros) within the authorised capital, with effect at 30 may 2007. The company's share capital of the Company is increased from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of eighteen million eighty two thousand six hundred forty nine euros (18,082,649.- EUR) represented by eighteen million eighty two thousand six hundred forty-nine (18,082,649) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro).

10. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors decided with unanimous vote to modify the paragraph 1 of article 5.1 of the articles of association of the Company, as a consequence, to confer the following wording:

« **Art. 5.1. (paragraph 1).** The share capital of the Company is fixed at eighteen million eighty-two thousand six hundred forty-nine euros (18,082,649.- EUR) represented by eighteen million eighty-two thousand six hundred forty-nine (18,082,649) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each.»

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Declaration for tax purposes

As the Company (L'OCCITANE GROUPE S.A.) acquires shares from a limited liability company (L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A.) having its registered office in a country from the European Union and according the fact that, following to the contribution, the Company will be the owner of 88,03% of the share capital, this contribution is exempted from the contribution rights according to the article 4-2 of the law dated December 29, 1971 of the contribution right.

Costs

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately seven thousand five hundred euros (EUR 7,500.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Monsieur Jérôme Azzi, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société L'OCCITANE GROUPE S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 125.718, («La Société»)

en vertu d'un pouvoir donné par Monsieur Reinald Loutsch, administrateur, en date du 30 mai 2007, qui restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec cet acte, et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 29 mai 2007,

une copie du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant en date du 26 mars 2007, non encore publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 mai 2007, non encore publié au Mémorial.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, intégralement libérées.

3. Aux termes de l'article 5.1 alinéa 2 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à six cent millions d'euros (600.000.000,- EUR).

4. Aux termes de l'article 5.2 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période de 5 ans, à augmenter son capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé.

5. Lors de sa réunion du 29 mai 2007, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'approuver la convention d'apport aux termes de laquelle sont apportées à la Société, dix millions trois cent quatre-vingt-six mille et quatre cent cinquante-deux (10.386.452) actions de la société L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.359.

6. Est annexé au présent constat, la liste des apporteurs avec la mention de leurs apports respectifs et des actions souscrites avec les primes d'émissions correspondantes (Annexe 1^{re}).

7. Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de rétribuer lesdits apports par l'émission de dix-huit millions cinquante et mille six cent quarante-neuf (18.051.649) actions de la Société d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de trois cent soixante-sept millions huit cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-seize euros et treize cents (367.868.196,13 EUR).

8. Le cabinet EUROFID S.à r.l, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 92.176, a émis en date du 29 mai 2007, un rapport tel que prescrit par les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La conclusion de ce rapport est la suivante

«... Sur base de nos diligences, sous réserve des observations décrites au paragraphe précédent, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission...»

9. Par conséquent, dans le cadre du capital autorisé, le capital de la Société a été augmenté d'un montant de dix-huit millions cinquante et un mille six cent quarante-neuf euros (18.051.649,- EUR), avec effet au 30 mai 2007. Le capital de la Société est donc porté de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et mille (31.000) actions d'une valeur de un euro (1,- EUR) chacune, à un montant de dix-huit millions quatre-vingt-deux mille six cent quarante-neuf euros (18.082.649,- EUR) représenté par dix-huit millions quatre-vingt-deux mille six cent quarante-neuf (18.082.649) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

10. Suite à l'augmentation de capital telle que détaillée ci-dessus, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts en conséquence pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5.1. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à dix-huit millions quatre-vingt-deux mille six cent quarante-neuf euros (18.082.649,- EUR) représenté par dix huit millions quatre-vingt-deux mille six cent quarante-neuf (18.082.649) actions de un euro (1,- EUR) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Déclaration aux fins fiscales

Dans la mesure où la Société (L'OCCITANE GROUPE S.A.) acquiert des actions (L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A.) ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne et dans la mesure où au terme de l'apport, elle détiendra 88,03 % du capital social, le prédit apport est exempté des droits d'apport en application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Azzi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, LAC/2007/11081. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007075066/220/147.

(070081415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

CEREP Investment Bristol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.497.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588) (the «Memorial»), (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT BRISTOL S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.497 and incorporated by deed drawn up on 6 February 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 985 dated 19 May 2006 (page 47258), (the «Company»);

represented by Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

1.- The articles of associations of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 13 February 2007, drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger pre-named, published in the Memorial number 867, dated 12 May 2007, page 41595 (the «Written Resolutions») pursuant to which the currency of the Company has been changed from Euro to British Pounds further to an exchange rate as of 1st July 2006 (GBP 0.69278 for EUR 1).

2.- It results from later verifications that a clerical error occurred in the calculation of the conversion and therefore in the establishment of the share capital and the number of shares held by the Sole Shareholder.

As a matter of fact, before the rectification, further to the Written Resolutions, article 6 of the Articles read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,860) represented by four hundred and forty-three (443) units of twenty British Pound (GBP 20) each.»

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 1st July 2006, article 6 of the Articles, which has to be amended accordingly, shall now read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660) represented by four hundred and thirty-three (433) units of twenty British Pound (GBP 20) each.»

«GBP 8,860» being replaced by «GBP 8,660» and «443» units by «433» units.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Register de commerce et des sociétés and published in the Mémorial.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005 (page 42588) (le «Mémorial»), (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT BRISTOL S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.497 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 février 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 985 daté du 19 mai 2006 (page 60450), (la «Société»);

représenté par Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte du 13 février 2007, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, publié au Mémorial numéro 867 du 12 mai 2007, page 41595 (les «Résolutions Ecrites») en vertu desquelles la devise du capital social de la Société a été changée d'Euros en Livres Sterling au taux de change du 1^{er} juillet 2006 (GBP 0.69278 pour EUR 1).

2.- Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle lors du calcul de la conversion et partant dans l'établissement du montant du capital social et du nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique.

Avant la rectification présente, suite aux Résolutions Ecrites, l'article 6 des Statuts avait la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.860) représenté par 443 (quatre cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.»

Après la rectification, devant avoir effet rétroactif au 1^{er} juillet 2006, l'article 6 des Statuts, qui devra être modifié en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660) représenté par 433 (quatre cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.»

«GBP 8.860» étant remplacé par «GBP 8.660» et «443» parts sociales étant remplacé par «433» parts sociales.

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10196. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075554/211/96.

(070082343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Ellerston Global Equity Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.252.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises extraordinairement le 1^{er} juin 2007

L'Associé Unique de ELLERSTON GLOBAL EQUITY MANAGERS (LUXEMBOURG) S.à.r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hans van de Sanden, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Mme Cândia Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

D. van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2007074615/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Maâtcad Technologies S.A., Société Anonyme,
(anc. Kryptos S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.363.

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KRYPTOS S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B numéro 110.363, constituée suivant acte reçu le 17 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 86 du 13 janvier 2006 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Heike Heinz, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Hees, employé privé à Mersch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en MAÂTCARD TECHNOLOGIES S.A.

2. Changement de l'objet social:

La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'ingénierie en télétransmission, le conseil en systèmes d'information, le négoce de matériel de télétransmission, l'exploitation de systèmes de télétransmission ou toute prestation liée aux systèmes de télétransmission ainsi que des prestations de conseil et d'audit en systèmes de management de la qualité, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées ci-dessus; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droit de propriété intellectuelle concernant les dites activités, la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

3. Démission + décharge des administrateurs actuels

4. Nomination de 3 nouveaux administrateurs:

a. Alain Clément Kingue Kotto;

b. Cole Shade Sule;

c. Félicité Claude Gondi.

5. Modification des pouvoirs de signature.

6. Nomination de M. Kotto comme administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en MAÂTCARD TECHNOLOGIES S.A., et de modifier en conséquence le premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. La société anonyme luxembourgeoise régie par les présents statuts existe sous la dénomination MAÂTCARD TECHNOLOGIES S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société en adoptant le texte repris à l'ordre du jour et de modifier en conséquence le quatrième article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'ingénierie en télétransmission, le conseil en systèmes d'information, le négoce de matériel de télétransmission, l'exploitation de systèmes de télétransmission ou toute prestation liée aux systèmes de télétransmission ainsi que des prestations de conseil et d'audit en systèmes de management de la qualité, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées ci-dessus; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droit de propriété intellectuelle concernant les dites activités, la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.»

Troisième résolution

L'assemblée constate et accepte la démission des administrateurs en fonctions: Monsieur Marc Muller, Madame Pascale Loewen et Monsieur Jean-Marc Faber et leur donne décharge, le quitus étant à réitérer lors de l'approbation des comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination de trois nouveaux administrateurs en lieu et place des administrateurs ayant démissionné.

Sont nommés comme administrateurs pour une durée de six ans à compter de ce jour:

- a. Alain Clément Kingue Kotto, né le 16 juin 1956 à Douala (Cameroun), demeurant 3, rue Casablanca; F-75015 Paris
- b. Cole Shade Sule, né le 5 novembre 1980 à Bota, Victoria demeurant 2, place Reflets; F-92400 Courbevoie
- c. Félicité Claude Gondi, né le 21 août 1980 à Aubersvilliers (F), demeurant 8, rue Eugène Delacroix F-78390 Bois d'Arcy

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer le système des signatures permettant d'engager la société en conférant un pouvoir individuel et incontournable de représentation à l'administrateur-délégué.

A cette fin, le dernier alinéa de l'article 8 aura la teneur suivante:

« **Art. 8. dernier paragraphe.** La société ne peut être engagée que moyennant la signature individuelle de l'administrateurs-délégué, seule ou conjointement avec tout autre membre du conseil.»

Sixième résolution

L'assemblée, à titre exceptionnel et sur accord du conseil d'administration nouvellement nommé, décide de nommer Monsieur Alain Kotto pré-nommé en qualité d'administrateur-délégué et de président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat de membre du conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Heinz, P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 août 2006, vol. 438, fol. 4, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073831/242/94.

(070079833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

VWH Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.072.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 03 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Administrateurs:
- Le mandat d'administrateur de M. Patrick Meunier (demeurant professionnellement au siège de la société) a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2011.
- Le mandat d'administrateur de Mme Anna de Meis, initialement échu lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue en 2010, a été prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2011.
- Commissaire aux comptes: le mandat de la société MRM CONSULTING S.A a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2011.
- Administrateur Délégué: Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, a été nommé aux fonctions d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat: son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

P. Houbert

Directeur

Référence de publication: 2007074612/6102/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Igrejas Carrico Frères Senc, Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: Debarlux Senc.

Siège social: L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 93.602.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel Antonio Igrejas Carrico, abatteur-débardeur de bois, demeurant à L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

2.- Monsieur Noribal Igrejas Carrico, ouvrier, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 51, route de Bastogne.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société en nom collectif (DEBARLUX, S.e.n.c., avec siège social à Bissen,) IGREJAS CARRICO FRÈRES Senc, avec siège social à Bissen.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

I.- Que la société en nom collectif DEBARLUX, S.e.n.c, avec siège social à L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange, a été constituée suivant acte sous seing privé, en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 369 du 10 juillet 1997.

II.- Que la Société a cessé toute activité depuis plusieurs années.

II.- Que d'un commun accord les associés ont décidé la dissolution de la société avec effet immédiat.

IV.- Que la liquidation de la société a été faite aux droits des parties.

V.- Que les dettes connues ont été payées et en outre que les associés prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérance de la société pour l'exécution de son mandat.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. A. Igrejas Carrico, N. Igrejas Carrico, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 20, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073829/242/36.

(070080146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Coemar Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.428.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 17 mai 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de COEMAR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Rolf Brien, domicilié au Parkstrasse 7, 65189 Wiesbaden, Allemagne, en tant que Gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- De nommer M. Eric Wilkinson, domicilié au 30, Bywater street, London, SW3 4XH, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et la durée de son mandat est illimitée;

Luxembourg, le 17 mai 2007.

COEMAR USA, INC

R. M. Brien

Président

Référence de publication: 2007074620/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**MSO, Management & Services Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Le Patrimoine Familial S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.013.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Mademoiselle Frédérique Fricker, comptable, née à Strasbourg, (France), le 12 juillet 1977, demeurant à F-57570 Basse-Rentgen, 6, rue des Rossignols.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LE PATRIMOINE FAMILIAL S.à r.l., avec siège social à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84.013, a été originairement constituée sous forme d'une société anonyme dénommée LE PATRIMOINE FAMILIAL S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 18 février 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 830 du 30 août 2005, contenant notamment la transformation en société à responsabilité limitée et l'adoption de sa dénomination actuelle.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 11 mai 2007, Madame Jacqueline Bousquet, épouse Sultan, gérante de société, demeurant à Libreville, (Gabon), a cédé ses cent (100) parts sociales à Mademoiselle Frédérique Fricker, préqualifiée.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et la dorénavant associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, toutes détenues par Mademoiselle Frédérique Fricker, comptable, demeurant à F-57570 Basse-Rentgen, 6, rue des Rossignols.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale en MANAGEMENT & SERVICES OFFICES S.à r.l., en abrégé MSO, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de MANAGEMENT & SERVICES OFFICES S.à r.l. en abrégé MSO.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet tous travaux de comptabilité, de gestion des salaires et de toutes autres prestations administratives.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Sixième résolution

L'associée unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. (deuxième alinéa).** Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.»

Septième résolution

L'associée unique prend acte de la démission de la gérante Madame Jacqueline Bousquet et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

L'associée unique nomme Mademoiselle Frédérique Fricker, comptable, née à Strasbourg, (France), le 12 juillet 1977, demeurant à F-57570 Basse-Rentgen, 6, rue des Rossignols, et décide de modifier en conséquence le pouvoir de signature de la gérante comme suit:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cents euros, sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Fricker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2007, Relation GRE/2007/2448. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007074959/231/76.

(070081849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Primedale Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.373.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 mai 2007 que suite à la démission de M. Bertrand Pariat du Conseil d'Administration, en date du 21 mai 2007, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Administrateur: Monsieur Bastien Geiger, demeurant route de Mourlandan, 1965 Saviese, Suisse, est nommé administrateur de la société avec effet au 24 mai 2007, en remplacement de M. Pariat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

PRIMEDALE PARTICIPATION SA

AGIR LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007074611/6102/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

CEREP Investment Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.157.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à.r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588) (the «Memorial»), (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT OXFORD S.à.r.l. a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.157 and incorporated by deed drawn up on 6 December 2005 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 660 dated 31 March 2006 (page 31665), (the «Company»);

represented by Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

1.- The articles of associations of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 13 February 2007 published in the Memorial number 867 dated 12 May 2007 page 41597 (the «Written Resolutions») pursuant to which the currency of the Company has been changed from Euro to British Pounds further to an exchange rate as of 1st July 2006 (GBP 0.69278 for EUR 1).

2.- It results from later verifications that a clerical error occurred in the calculation of the conversion and therefore in the establishment of the share capital and the number of shares held by the Sole Shareholder.

As a matter of fact, before the rectification, further to the Written Resolutions, article 6 of the Articles read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,860) represented by four hundred and forty-three (443) units of twenty British Pound (GBP 20) each.»

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 1st July 2006, article 6 of the Articles, which has to be amended accordingly, shall now read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660) represented by four hundred and thirty-three (433) units of twenty British Pound (GBP 20) each.»

«GBP 8,860» being replaced by «GBP 8,660» and «443» units by «433» units.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Registre de commerce et des sociétés and published in the Mémorial.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005 (page 42588) (le«Mémorial»), (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT OXFORD S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.157 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 décembre 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 660 daté du 31 mars 2006 (page 31665), (la «Société»);

représenté par Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte du 13 février 2007, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, publié au Mémorial numéro 867 du 12 mai 2007, page 41597 (les «Résolutions Ecrites») en vertu desquelles la devise du capital social de la Société a été changée d'Euros en Livres Sterling au taux de change du 1^{er} juillet 2006 (GBP 0.69278 pour EUR 1).

2.- Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle lors du calcul de la conversion et partant dans l'établissement du montant du capital social et du nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique.

Avant la rectification présente, suite aux Résolutions Ecrites, l'article 6 des Statuts avait la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.860) représenté par 443 (quatre cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.»

Après la rectification, devant avoir effet rétroactif au 1^{er} juillet 2006, l'article 6 des Statuts, qui devra être modifié en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660) représenté par 433 (quatre cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.»

«GBP 8.860» étant remplacé par «GBP 8.660» et «443» parts sociales étant remplacé par «433» parts sociales.

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007. Relation: LAC/2007/10197. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075553/211/98.

(070082339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Atik Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.026.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited company SCENE - REALIZACIÒN ESCENOGRAFIA, S.L., registered at the «Registro Mercantil» of Madrid under the number M-12929, with its registered office at E-28933 Madrid, Spain, 27, avenida Alcalde De Mostoles, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Paul Marx, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ATIK INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

b) Mr Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Mr Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SCENE - REALIZACION ESCENOGRAFIA, S.L., enregistrée auprès du «Registro Mercantil» de Madrid sous le numéro M-12929, avec siège social à E-28933 Madrid, Espagne, 27, avenida Alcalde De Mostoles, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre 1^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATIK INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télé fax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée GENERALE

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

77064

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille six cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes entant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2007, Relation GRE/2007/2654. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007074952/231/355.

(070081844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Skyguards S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.360.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

1 °) Conseil d'Administration: l'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de 5 ans comme suit:

- M. Victor Uzan, Administrateur

- M. Patrick Meunier, Administrateur

- SOCIÉTÉ DE PRISE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE, LIMITED, Administrateur

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

2 °) Administrateur Délégué: l'Assemblée décide de renouveler le mandats d'administrateur délégué de M. Victor Uzan, pour une durée de 5 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

3 °) Commissaire aux comptes: L'Assemblée décide de nommer, en remplacement de la société MAZARS S.A, la société MRM CONSULTING S.A, avec siège social sis au 5, rue de l'Ecole - L 4394 Pontpierre, aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat de la société MRM CONSULTING S.A prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
SKYGUARDS S.A.

P. Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2007074609/6102/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Axolia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.036.

— STATUTS

L'an deux mil sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Victor Fouquet, employé privé, né le 18 décembre 1979, demeurant professionnellement au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de AXOLIA SA.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Victor Fouquet, préqualifié déclare souscrire les mille (1.000,-) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le comparant à l'acte est cependant solidairement tenu vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Victor Fouquet, précité,

2.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Hervé Lillo, expert-comptable, né le 19 novembre 1932 à Hussein Dey (Algérie), demeurant professionnellement à L-1370 Luxembourg 186, Val Ste Croix.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil douze.

4. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Fouquet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, LAC / 2007 / 10795. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007075587/202/171.

(070082163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Monument Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.991.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588) (the «Memorial»), (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP MONUMENT INVESTMENT S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.991 and incorporated by deed drawn up on 18 October 2005 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 420 dated 25 February 2006 (page 20141), (the «Company»);

represented by Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

1.- The articles of associations of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 13 February 2007, drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger pre-named, no yet published in the Memorial (the «Written Resolutions») pursuant to which the currency of the Company has been changed from Euro to British Pounds further to an exchange rate as of 1st July 2006 (GBP 0.69278 for EUR 1.-).

2.- It results from later verifications that a clerical error occurred in the calculation of the conversion and therefore in the establishment of the share capital and the number of shares held by the Sole Shareholder.

As a matter of fact, before the rectification, further to the Written Resolutions, article 6 of the Articles read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,860.-) represented by four hundred and forty-three (443) units of twenty British Pound (GBP 20.-) each.»

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 1st July 2006, article 6 of the Articles, which has to be amended accordingly, shall now read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660.-) represented by four hundred and thirty-three (433) units of twenty British Pound (GBP 20.-) each.»

«GBP 8,860.-» being replaced by «GBP 8,660.-» and «443» units by «433» units.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Registre de commerce et des sociétés and published in the Mémorial.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005 (page 42588) (le «Mémorial»), (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP MONUMENT INVESTMENT S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.991 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 18 octobre 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 420 daté du 25 février 2006 (page 20141), (la «Société»);

représenté par Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte du 13 février 2007, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, non encore publié au Mémorial (les «Résolutions Ecrites») en vertu desquelles la devise du capital social de la Société a été changée d'Euros en Livres Sterling au taux de change du 1^{er} juillet 2006 (GBP 0,69278 pour EUR 1,-).

2.- Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle lors du calcul de la conversion et partant dans l'établissement du montant du capital social et du nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique.

Avant la rectification présente, suite aux Résolutions Ecrites, l'article 6 des Statuts avait la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.860,-) représenté par 443 (quatre cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.»

Après la rectification, devant avoir effet rétroactif au 1^{er} juillet 2006, l'article 6 des Statuts, qui devra être modifié en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660,-) représenté par 433 (quatre cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.»

«GBP 8.860,-» étant remplacé par «GBP 8.660,-» et «443» parts sociales étant remplacé par «433» parts sociales.

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10194. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075556/211/99.

(070082347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

—
Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en date du 7 juin 2007

En date du 7 juin 2007, les actionnaires de la société ont décidé de confirmer le mandat de Monsieur Daryl Cohen en tant qu'administrateur de la Société, initialement nommé par cooptation décidé par le conseil d'administration de la Société le 9 février 2007, avec effet au 7 juin 2007 pour une durée déterminée jusqu'au 30 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

MOOD MEDIA GROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007074603/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Choubail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 14 juin 2007

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société, qu'ont été nommés gérants de la Société, pour une durée indéterminée avec effet immédiat, M. Stéphane Mulard, directeur d'investissement, né à Saint Claude (Guadeloupe), le 15 février 1972, demeurant professionnellement au 48bis, avenue Montaigne 75008 Paris (France) et Mme Anne Claire Louvet, directeur d'investissement, née à La Garenne Colombes, France, le 10 février 1966, demeurant professionnellement au 48bis, avenue Montaigne 75008 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour CHOUBAIL S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074604/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Herford Luxembourg Company II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.226.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 29 mai 2007

En date du 29 mai 2007, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de ratifier la nomination de ERNST & YOUNG, une société anonyme, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B47.771 en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 4 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II S.À R.L.

Signatures

Référence de publication: 2007074601/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Neveq S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.027.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- NEVEQ CAPITAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at P.O. Box 3140, Romasco Place, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

(the «Founder(s)»), hereby represented by Mr Gianpiero Saddi, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate, whether in Luxembourg or elsewhere or on movable property.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general manner, the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also give guarantees and grant security interests in favour of any third parties to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination NEVEQ S.à r. l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorized share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by hundred (100) shares (parts sociales) of hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any member of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate records.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of May, at 10.30 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in Euro)	% of share capital	Paid-up capital
NEVEQ CAPITAL PARTNERS LIMITED	100	12,500.-	100 %	100 %
Total:	100	12,500.-	100 %	100 %

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,650.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by 3 director(s):
 - Petrov, Konstantin Georgiev, Manager, 2, Zemen Str., Sofia, Bulgaria, born: 16 August 1961 in Sofia, Bulgaria.
 - Eugeniev, Ivo Eugeniev, Manager, 13, Slavianska Str., Sofia, Bulgaria, born: 1 July 1971 in Biala, Bulgaria.
 - Ezekiev, Pavel Dimitrov, 28, Gogol Str., 1124 Sofia, Bulgaria, born: 5 October 1973 in Sofia, Bulgaria.
2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- NEVEQ CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3140, Romasco Place, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

(Associé(s)) ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut aussi donner des garanties et octroyer des sûretés au profit des tiers afin de garantir leurs obligations ou les obligations de leurs filiales, des sociétés affiliées ou des sociétés de groupe. La Société peut également hypothéquer, nantir, transférer, ou grever d'une sûreté tout ou une partie de ses actifs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: NEVEQ S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Tant que les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au regard de l'article 179 (2) de la Loi; en cas d'imprévu les articles 200-1 et 200-2 vont être applicables ce qui suppose que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société qu'il représente devra être mis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse de l'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

La Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature par la seule signature de n'importe quel gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire qui ne doit pas être gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que les résolutions prises aux réunions du conseil de gérance. Cette approbation peut se trouver sur un document ou sur plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à cette réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale extraordinaire.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à

tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 10.30 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne doit/doivent pas être associé. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication sur les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire entièrement le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en Euro)	% de capital social	Capital libéré
NEVEQ CAPITAL PARTNERS LIMITED	100	12.500,-	100 %	100 %
Total:	100	12.500,-	100 %	100 %

Toutes les parts sociales ont été libérées jusqu'à concurrence de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros, (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.650,-.

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par les 3 gérants:

- (a) Petrov, Konstantin Georgiev, gérant, 2, rue Zemen, Sofia, Bulgarie, né le 16 août 1961 à Sofia, Bulgarie;
- (b) Eugeniev, Ivo Eugeniev, gérant, 13, rue Slavianska, Sofia, Bulgarie, né le 1^{er} juillet 1971 à Biala, Bulgarie;
- (c) Ezekiev, Pavel Dimitrov, 28, rue Gogol, 1124 Sofia, Bulgarie, né le 5 octobre 1973 à Sofia, Bulgarie;

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

77078

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, LAC/2007/8739. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007075578/208/373.

(070082021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

HeldoLux Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Am Hoirbock.

R.C.S. Luxembourg B 129.033.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Léonie Goethien, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Heldovac Amir, chargé d'éducation, né à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), le 14 novembre 1971, demeurant à L-8552 Oberpallen, 2 Am Hoirbock,

2.- Monsieur Avdic Nedžad, maçon, né à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), le 20 décembre 1977, demeurant à BIH - 72220 Zavidovici, Ulica Mehmeda Spahe b.b.,

ici représenté par Monsieur Amir Heldovac, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zavidovici (BIH), le 8 juin 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présentes aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1. La société prend la dénomination de HELDOLUX CONSTRUCTION s.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Beckerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation de tous travaux en matière de construction et le commerce en général, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- Heldovac Amir prredit, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
- Avdic Nedzad, prredit, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille (1.000,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant Monsieur Heldovac Amir
- 3.- La société est valablement engagée par la signature du gérant unique Monsieur Heldovac Amir.
- 4.- L'adresse du siège social est fixé à L-8552 Oberpallen 2, Am Hoirbock.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Heldovac, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 13 juin 2007, Relation: RED/2007/576. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 juin 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007075585/240/72.

(070082156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

TI Expansion S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.506.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société en date du 8 juin 2007

En date du 8 juin 2007, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Atlante de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Denis Pradon, né le 26 décembre 1951 à Lyon en France, demeurant au 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 8 juin 2007 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008;
- de nommer Monsieur Ben Graven, né le 30 mai 1954 à Bommel au Pays-Bas, demeurant au 18, rue Spurkstraat, NL-5275 JC Den Dungen, Pays-Bas en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 8 juin 2007 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008;
- de nommer Monsieur Uwe Schuht, né le 14 juin 1960 à Hamm en Allemagne, demeurant au 11, Fritz-Pregle-Strasse, D-51647 Gummersbach, Allemagne en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 8 juin 2007 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008;

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- FRANÇOIS IV HOLDING
- KILTERRY
- Monsieur Denis Pradon
- Monsieur Ben Graven
- Monsieur Uwe Schuht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

TI EXPANSION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007074605/250/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

GS-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074595/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06416. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

CHE Securities GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074597/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06418. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

T J's CATERING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 102.238.

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Trevor Hunt, né le 21 mai 1973 à Norwich (UK), chef cuisinier, demeurant à L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

Qu'il est le seul et unique associé de la société T J's CATERING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3350 Leudelange, 22, rue du Cimetière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102.238, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1070 du 25 octobre 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 100 février 2006.

Ceci exposé, l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3350 Leudelange, 22, rue du Cimetière à L-1430 Luxembourg, 1, boulevard Pierre Dupong.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Afin de refléter, la cession de parts sociales intervenue sous seing privé en date du 8 juin 2006, l'associé unique décide de changer l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Trevor Hunt, chef cuisinier, demeurant à L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Hunt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2007, Relation: EAC/2007/1140. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007073801/239/44.

(070080323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

VCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 113.230.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074598/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06196. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

CEREP Poole S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.660,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.498.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP POOLE S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.498 and incorporated by deed drawn up on 6 February 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 985 dated 19 May 2006 (page 47263) (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP POOLE S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.498 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 février 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 985 daté du 19 mai 2006 (page 57327) (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11451. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075557/211/89.

(070082361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Reiss Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 30.514.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074600/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06117. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

CEREP Montrouge Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.671.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

MONTRouGE CAMPUS S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.646, (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP MONTRouGE CAMPUS S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.671 and incorporated by deed drawn up on 8 September 2003 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number») number 1054, dated 10 October 2003, page 50576 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

MONTRouGE CAMPUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.646, (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP MONTRouGE CAMPUS S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.671 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 8 septembre 2003 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1054, en date du 10 octobre 2003, page 50576 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11454. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075560/211/86.

(070082368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

RXP Service S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.901.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour RXP SERVICE S.A.

S. Sar / G. Birchen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074584/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05435. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Ni Film, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 5, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074586/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08243. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Euro Directory, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.461.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074592/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06525. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Hot Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 87.841.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074589/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05112. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.345.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l.

P. Toussaint

Gérant B

Référence de publication: 2007074579/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07111. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Maillefer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 82.900.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074587/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05108. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Urbivest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007075445/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08511. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Finstel S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 44.747.

—
Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date 30 juin 1993, acte publié au Mémorial C no 492 du 20 octobre 1993. Modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1995, acte publié au Mémorial C no 647 du 19 décembre 1995, conversion du capital en euros par acte sous seing privé du 21 décembre 2001 dont un extrait a été publié au Mémorial C no 1680 du 23 novembre 2002, mise en liquidation par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2005, acte publié au Mémorial C no 642 du 1^{er} juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINSTEL S.A. (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007074576/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05429. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Finstel S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 44.747.

—
Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1993, acte publié au Mémorial C no 492 du 20 octobre 1993. Modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1995, acte publié au Mémorial C no 647 du 19 décembre 1995, conversion du capital en euros par acte sous seing privé du 21 décembre 2001 dont un extrait a été publié au Mémorial C no 1680 du 23 novembre 2002, mise en liquidation par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2005, acte publié au Mémorial C no 642 du 1^{er} juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINSTEL S.A. (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007074575/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05425. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Formidable Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.116.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mars 2000, acte publié au Mémorial C no 520 du 20 juillet 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 2000, acte publié au Mémorial C no 622 du 10 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **FORMIDABLE INVESTMENTS**
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2007074581/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07116. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Portland International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.385.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour **PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l.**

P. Toussaint

Gérant B

Référence de publication: 2007074582/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07108. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Finstel S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 44.747.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1993, acte publié au Mémorial C no 492 du 20 octobre 1993. Modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1995, acte publié au Mémorial C no 647 du 19 décembre 1995, conversion du capital en euros par acte sous seing privé du 21 décembre 2001 dont un extrait a été publié au Mémorial C no 1680 du 23 novembre 2002, mise en liquidation par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2005, acte publié au Mémorial C no 642 du 1^{er} juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **FINSTEL S.A. (en liquidation)**

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007074574/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05428. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

AWSC Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 94.266.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074590/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05115. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.
